

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 10 Avril 2025**

Date de
convocation :
04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme DI BARTOLO Claire
M. GIOAN Aimé
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés avec procuration :

- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Monsieur MERCIER Thierry.
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Monsieur le Maire.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel.
- Madame VONNER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.

Absente excusée :

- Madame GIGNOUX Laure
- Madame HAM Emmanuelle

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12
Pouvoirs : 4
Votants : 16

AR Prefecture

006-210600060-20250410-2025-04-2-DE
Reçu le 15/04/2025

POINT 2: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la désignation de Madame Caroline GIAUFFRET, deuxième adjoint au Maire, en qualité de présidente de séance, pour mener les débats et soumettre la délibération au vote,

Entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2024 qui laisse apparaître :

- En section de fonctionnement, un excédent de 429 956,64 euros,
- Et en section d'investissement un excédent de 134 291,66 euros.

Madame Caroline GIAUFFRET soumet la délibération au vote suite au retrait de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1- D'approuver le compte administratif 2024.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 14 avril 2025



CAROLINE GIAUFFRET

ADJOINTE AU MAIRE